

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N°39/16**

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 juin 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGROVA - Ch.BALDO			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGROVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT			
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY			

**OBJET : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 12 avril 2016, il a été voté l'affectation du résultat 2015 du budget principal de la commune, à savoir :

**Après avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2015**

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'Exercice 2015
- constatant que le Compte Administratif fait apparaître en fonctionnement :

**Un Excédent de clôture au 31/12/2015 de : 1 442 526,43 €**

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :**

**En excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 1 442 526,43 €**

Les services de la Préfecture nous informent que cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose donc de modifier l'affectation du résultat 2015 et d'affecter ce résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Au Déficit d'Investissement au 31/12/2015 : 1 309 495,49 €**

(Excédent d'investissement au 31/12/2015 de 180 504,51 € et déficit des Restes à Réaliser au 31/12/2015 de 1 490 000,00 €)

**En excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 133 030,94 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Au Déficit d'Investissement au 31/12/2015 :** 1 309 495,49 €  
(Excédent d'investissement au 31/12/2015 de 180 504,51 € et déficit des Restes à Réaliser au 31/12/2015 de 1 490 000,00 €)

**En excédent de fonctionnement reporté au compte 002 :** 133 030,94 €

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire**

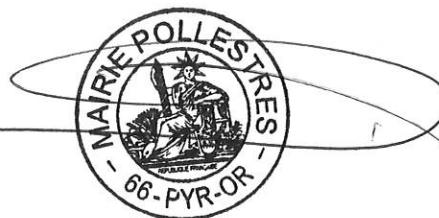
**Daniel MACH**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 13 juillet 2016

Publication ou Notification

Le 13 juillet 2016



CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC

CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC  
CC CC CC CC CC CC